



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Unité administrative et affaires générales

PROCÈS-VERBAL

BUREAU SYNDICAL du 18 FEVRIER 2026

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le bureau syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer de la Maison de l'intercommunalité à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Yves DURBET.

Présents : Mmes Josiane JACOB, Josyane BAZIN (en visio), Pascale OUSTRY, MM. Alexandre ALBRIEUX (en visio), Éric VAILLAUT, Hervé GENON, Jean-Paul MARGUERON, Patrick PROVOST, Philippe GIRARD ;

Absents excusés : M. Gaétan MANCUSO ;

Personnes associées :

M. Nicolas CLEMENT, directeur du SPM ;

Secrétaire de séance : M. Eric VAILLAUT

Date de la convocation : 12 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Monsieur le Président ouvre la séance. Il désigne M. Eric VAILLAUT comme secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU 10 FEVRIER 2026

Monsieur le Président invite le Bureau syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2026. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – PREPARATION DU DEBAT SUR LE BUDGET 2026 DU SPM

Monsieur le Président rappelle l'objet essentiel de la réunion, qui est de parvenir à une proposition consolidée de budget 2026 pour le SPM, à soumettre au comité syndical lors de sa prochaine réunion, décalée du 24 février au 3 mars. M. Le Président évoque les raisons de ce décalage, liées à la fois à la nécessité de retravailler le projet précédemment réalisé pour parvenir à une proposition équilibrée, tout en tenant compte des délais réglementaires de convocation, allongés à 12 jours pour le vote du budget. Il passe la parole à M. GENON pour la présentation du projet de budget.

M. GENON rappelle qu'à la suite du débat d'orientations budgétaires, la barre avait été mise à 7% d'augmentation sur la fonction générale du budget principal du SPM. Il indique que l'exercice a été difficile et que cet objectif n'a pu être atteint, le taux de progression s'établissant entre 9,5 et 10%. Il nuance néanmoins son propos en soulignant que, toutes fonctions confondues, la progression de la contribution des communautés de communes dans le projet présenté s'établirait en dessous de 5%.

M. GENON précise que ce résultat a nécessité de réaliser des sources d'économies, en supprimant certaines dépenses et en réduisant certaines subventions versées à des organismes tiers. Il propose à l'assemblée d'en examiner la liste afin de la valider :

- M. GENON indique que la contribution la plus importante est celle versée pour l'animation économique d'AURA entreprise (100 000 € annuels), qu'il propose de réduire de 20 000 € ;
- Sur la mission locale, 73 000 € annuels sont habituellement versés. Il s'agirait de réduire cette contribution à hauteur d'environ 7000 €, que le Président de la mission locale et sa directrice proposent de répercuter sur la mission d'animation des clauses sociales ;
- L'association Sport et Handicap Maurienne disposait auparavant d'une subvention de 5 000 €, qu'il est proposé de réduire à 3 000 € ;
- S'agissant du comité de ski, une économie de 6 000 € est proposée sur l'enveloppe habituelle d'environ 46 000 € ;

- Le montant de la subvention versée à la FACIM resterait inchangé (11 800 €) ;
- M. GENON évoque les demandes nouvelles pour 2026 du groupement des lieutenants de loupèterie de la Savoie et de la Fédération musicale de Savoie, auxquelles il ne sera pas possible de donner une suite favorable.
- Les autres participations étant liées au fonctionnement du SPRH, elles ne pourront être modifiées.

M. MARGUERON questionne sur l'intégration du projet de refonte du système informatique du SPM. Il lui est répondu que celui-ci a été partiellement intégré selon les possibilités budgétaires, au travers du renouvellement des matériels vieillissants mais sans reprendre l'audit informatique ni les frais envisagés pour les travaux sur le serveur du SPM.

M. MARGUERON répond qu'il serait favorable à l'intégration de l'opération d'audit du système informatique. Il est rejoint en cela par d'autres membres de l'assemblée. M. GENON propose de l'intégrer à budget constant par une économie sur la masse salariale, en retardant au mois de septembre le remplacement du poste de chargé de mission Lyon-Turin.

M. DURBET évoque une autre orientation du budget 2026, relative à la fonction abattoir : l'année dernière, une contribution exceptionnelle avait été appelée des communautés de communes ; cette contribution a été ramenée à zéro pour 2026.

M. MARGUERON note une évolution de la contribution à la fonction GEMAPI. Il lui est répondu que cette augmentation tient à l'intégration de l'évolution des bases fiscales.

M. MARGUERON évoque la nécessité de revoir la clé de répartition des contributions à l'EEA. M. DURBET y souscrit, en ajoutant qu'il faudrait lier cette réflexion à celle de la contribution à la fonction générale et au mode de financement global du SPM.

Sont enfin évoquées les simulations des contributions des communautés de communes à ce projet de budget. M. MARGUERON revient principalement sur l'évolution de la contribution de la 3CMA à l'EEA, recalculée pour intégrer l'abandon par le SPM de la provision auparavant constituée pour la contribution aux opérations d'investissement du site de l'EEA de Saint-Jean-de-Maurienne.

M. VAILLAUT réagit pour indiquer qu'une augmentation des frais d'inscription des familles de 10% est prévue cette année au niveau de l'EEA Maurienne.

M. GENON évoque également l'augmentation plus faible des contributions de la CCHMV, en lien avec la progression limitée des potentiels fiscaux sur ce territoire. M. GENON souligne par ailleurs qu'à ce jour, fonction Rivières mise à part, les marges de manœuvre budgétaires sont inexistantes, y compris sur le budget annexe Transports scolaires.

M. le Président propose de prendre l'attache d'un cabinet spécialisé pour requestionner les clés de répartition au budget général du SPM.

3 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président évoque le courrier de la préfète de la Savoie en réponse aux préoccupations exprimées par les élus lors du dernier comité syndical à propos de la fermeture de l'UT Maurienne de la DDT. Ce courrier confirme que l'UT Maurienne est désormais fermée administrativement bien que les personnels restent sur site et que, pour les 4 agents qui y travaillent, 3 restent affectés à l'instruction des autorisations de droit des sols pour le compte des communes et la dernière est désormais affectée à l'élaboration des plans de prévention des risques.

M. DURBET ajoute que la Directrice de la DDT lui aurait indiqué oralement que tant qu'il y aura au moins deux personnes à l'effectif, l'activité sera maintenue sur Saint-Jean ; lorsque le service tombera en deçà, l'activité sera rapatriée à Chambéry. M. GIRARD réagit en indiquant que compte tenu des prochains départs à la retraite, le délai de maintien de ce service sur Saint-Jean est compté.

Les élus présents demandent par ailleurs à pouvoir disposer à bref délai des simulations des montants de contribution des communautés de communes au projet de budget du SPM pour l'année 2026. Il est répondu que celles-ci seraient transmises le lendemain, préalablement aux convocations du prochain comité syndical.

Les débats étant épuisés, Monsieur le Président clôt la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Signé : Eric VAILLAUT

Le Président,
Signé : Yves DURBET